

# Rapport d'activité



habitat  
Maison départementale  
de l'habitat et du logement 71

VOTRE RELAIS POUR L'HABITAT

2021

# Sommaire

<b>Rapport moral</b>	<b>3</b>
----------------------	----------

<b>Partie 1 : La gouvernance</b>	<b>5</b>
----------------------------------	----------

Les statuts d'Habitat 71 .....	6
Les membres d'Habitat 71 .....	7
Le projet.....	13
L'organisation .....	14
- L'Assemblée Générale.....	15
- Le Bureau .....	16
- Le Comité Opérationnel .....	16

<b>Partie 2 : Simplifier l'accès aux droits pour tous</b>	<b>17</b>
---	-----------

L'accompagnement de tous dans l'amélioration de l'habitat.....	18
Une activité spécifique : l'instruction des aides habitat durable .....	19
L'accompagnement des seniors dans l'adaptation de leur logement .....	23
La mise en place d'une plateforme dématérialisée de demande de subvention .....	24
La création du portail de l'habitat.....	25
La mise en place d'une plateforme téléphonique .....	26

<b>Partie 3 : Apporter une expertise pluridisciplinaire à tous</b>	<b>27</b>
--	-----------

La formation des élus .....	28
L'ingénierie aux collectivités .....	31
L'atlas stratégique de l'habitat .....	32
Le Collège européen de Cluny : table ronde du colloque « Rénover l'habitat » .....	33
L'étude sur les besoins des seniors et le CRHH.....	34
L'accompagnement des jeunes dans le parcours logement.....	35



# Rapport moral

---

Habitat 71, composée de 11 membres fondateurs, a été créée officiellement le 11 octobre 2019 avec pour objectif de porter des projets ambitieux afin de conseiller et accompagner le public, les élus et les professionnels.

Cette entité est née de conclusions partagées entre les acteurs de l'habitat du département, qui ont confirmé la nécessité d'obtenir une meilleure articulation entre eux, une simplification dans la compréhension des dispositifs pour les usagers et d'apporter un appui aux collectivités.

Après le travail mené, en dépit de la crise sanitaire de 2020, sur la structuration et la consolidation de l'association, l'année 2021 devait être consacrée à des projets en termes d'information, de formation, de conseil et de développement d'outils.

Cette année encore aura été une année particulière avec la prolongation des mesures liées à la crise sanitaire mais aussi par l'organisation des élections départementales.

Au terme de ces échéances électorales, le Président André ACCARY m'a confié la Vice-présidence de l'Habitat au sein du Département et la présidence d'Habitat71. Sa volonté réaffirmée en juin dernier, est de voir la Maison Départementale de l'Habitat poursuivre et intensifier son action.

Marie-Christine BIGNON, qui m'a précédé dans cette fonction, avait eu à cœur de s'investir pour porter ce projet novateur et je ne peux que m'inscrire dans la continuité avec pour volonté accrue de renforcer la communication pour mieux faire connaître notre structure.

Je profite d'ailleurs, de ce rapport moral pour la remercier chaleureusement ainsi que l'ensemble des membres fondateurs.

Cette Assemblée générale, organisée chaque année, est l'occasion de vous présenter le rapport d'activité de l'association. Elle doit également approuver les comptes 2021 et voter le budget prévisionnel 2022.

En lien avec les renouvellements départementaux que j'évoquais à l'instant, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre représentant de l'ADIL71, Monsieur Lionel DUPARAY.

Pour revenir plus en détails sur l'année écoulée et sur les actions que nous avons menées avec la direction d'Habitat71, plusieurs d'entre elles ont vu le jour tant en termes de simplification pour l'accès aux droits grâce à de nouvelles organisations mieux adaptées et aux conseils précis aux particuliers, qu'en termes d'expertises, comme des formations ou d'interventions en ingénierie.

Vous pourrez en prendre connaissance à la lecture de ce rapport d'activité.

Pour conclure, je dirais que la dynamique Habitat 71 est lancée et l'année 2022 verra l'aboutissement de projets que j'espère simplificateurs pour tous, avec pour enjeu majeur une communication efficace auprès des usagers, des élus et de l'ensemble des professionnels œuvrant en matière d'habitat.

Nous nous attacherons également à étoffer le partenariat sur les territoires et à nous affirmer comme acteur incontournable auprès des EPCI et des communes pour les accompagner dans leurs projets (formation, études, aides à la décision...), aux côtés des organisations de professionnels.

Le Président,

Jean-Vianney GUIGUE



# Partie 1

---

## La gouvernance



## LES STATUTS D'HABITAT 71

---

Les politiques de l'habitat concernent l'ensemble des populations et sont au cœur des politiques d'attractivité et de développement territorial.

Pour mieux appréhender ces sujets, des acteurs du territoire ont souhaité la mise en place d'une structure ayant pour vocation à devenir l'interlocutrice privilégiée des particuliers, élus et professionnels. Cette nouvelle entité juridique favorisera les synergies et complémentarités entre ses membres.

Cette concrétisation devient effective par la création de la Maison départementale de l'Habitat et du Logement.

Les statuts de l'association ont été signés le 11 octobre 2019.

L'association a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire à travers la coordination d'un collectif d'acteurs.

Pour la réalisation de son objet, l'association s'attachera à :

- Mettre à disposition des particuliers, élus et professionnels, un guichet unique proposant, de manière physique et dématérialisée, des conseils juridiques, techniques, administratifs, sociaux et financiers inhérents aux problématiques de l'habitat et du logement. Ces conseils seront dispensés par les membres de l'association dans le cadre de leurs missions respectives,
- Proposer aux professionnels et élus, des services mutualisés en termes d'information, de formation, d'expertise ou d'assistance technique se rattachant, directement ou indirectement aux problématiques de l'habitat.



Signature des statuts – 11 octobre 2019

## LES MEMBRES D'HABITAT 71



### Contact :

Action Logement  
73 Grande Rue Saint-Cosme,  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tel : 03 45 77 30 33

La vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi avec deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Action Logement est également un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat.



### Contact :

Agence Départementale d'Information  
sur le Logement de Saône-et-Loire  
94 rue de Lyon - CS 20440

71040 Mâcon Cedex  
Tel : 03 85 39 30 70

Mail : [adil71@adil71.org](mailto:adil71@adil71.org)

L'ADIL offre une information gratuite, neutre et personnalisée sur tous les aspects juridiques liés au logement (financiers, fiscaux, urbanisme, rénovation, économie d'énergie, ...).

Cette information permet aux consultants de mieux connaître leurs droits et obligations et les solutions adaptées à leur situation. L'efficacité de l'ADIL repose sur l'expertise de son équipe et ses implantations de proximité.

Ses compétences peuvent la conduire à assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, à coordonner et diffuser de façon claire, des informations souvent complexes et à faire connaître les nouveaux textes et procédures.

Elle peut, en outre, être associée, à titre d'expert, à toute réflexion entrant dans son domaine d'activité. L'ADIL possède également un outil privilégié d'observation du logement du territoire.



**Contact :**

Agence Technique Départementale  
16 - 18, rue des prés  
71300 Montceau-les-Mines  
Tél. : 03 85 67 72 30  
Mail : [agence@atd71.fr](mailto:agence@atd71.fr)

L'Agence technique départementale est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence technique départementale est au service de l'intérêt général. Elle offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

C'est une boîte à outils à la disposition de communes et d'intercommunalités. Tous les maires ou présidents adhérents sont membres de l'assemblée générale et participent donc pleinement à la vie de l'Agence. Ils peuvent faire des propositions sur ses activités, ses domaines d'intervention et les services qu'elle propose.



**Contact :**

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne  
ZA Coriolis - Rue Evariste Galois  
71210 Torcy  
Standard : 03 85 73 09 50  
Mail : [ausb@ausb.org](mailto:ausb@ausb.org)



L'AUSB permet aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne.

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Mettre en place les conditions d'élaboration et d'appropriation du projet de territoire, favoriser le retour d'expériences et l'échange de bonnes pratiques, et valoriser la diffusion de l'information
- Initier les réflexions prospectives qui permettent de bâtir le projet de territoire durable et solidaire dans les différents domaines du cadre de vie et du renouvellement urbain
- Proposer des outils d'observation mutualisés pour répondre aux besoins des dynamiques des territoires
- Apporter une assistance à ses membres pour les accompagner, en amont, dans la réalisation des documents de planification.

***L'AUSB est mise en sommeil depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.***



**Contact :**

Association des Maires de  
Saône-et-Loire  
6 rue de Flacé  
71000 Mâcon  
Tel : 03 85 38 10 59  
Mail : [assomaires71@amsl-71.fr](mailto:assomaires71@amsl-71.fr)

L'AMSL a un rôle de relais entre les Maires et les Présidents de Communautés de Communes de Saône-et-Loire et l'Association des Maires de France grâce à la diffusion régulière d'informations en provenance de l'A.M.F. et la participation de ses représentants aux commissions spécialisées et au Congrès National des Maires de France.

Elle est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics par la présence de ses représentants dans les commissions ou organismes départementaux et/ou organismes régionaux, dont le rôle est de défendre le point de vue des communes et des E.P.C.I. dans tous les domaines concernant la gestion locale et l'organisation des services publics.

Par ailleurs, elle assure l'information et la formation des élus et apporte une mission d'aide et de conseil juridique aux Maires et aux Présidents d'EPCI dans la gestion quotidienne de leur collectivité.

---



**Contact :**

CAUE de Saône-et-Loire  
6 quai Jules Chagot  
71300 Montceau- les-Mines  
Tel : 03 85 69 05 25  
Mail : [contact@caue71.fr](mailto:contact@caue71.fr)

Le CAUE propose des rencontres gratuites avec un conseiller architecte ou paysagiste ou énergie aux particuliers. Ces rencontres ont pour objectifs d'aider à définir et à réaliser des projets de constructions neuves, réhabilitations, transformations intérieures, aménagements de jardins.

Les conseillers de l'Espace Info Energie renseignent sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables afin de limiter l'impact environnemental des projets.

Le CAUE aide les collectivités soit à redéfinir le projet pour bâtir ensemble un cahier des charges lorsque l'intervention se situe suffisamment en amont du projet, soit lorsqu'un projet est déjà défini mais qu'un désaccord s'est établi entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Il a alors un rôle de médiation.



**Contact :**

Conseil Départemental de l'Accès au  
Droit de Saône-et-Loire  
8 rue de la Préfecture  
71000 Mâcon  
Tel : 03 85 39 92 06  
Mail : [cdad-saone-et-loire@justice.fr](mailto:cdad-saone-et-loire@justice.fr)

Le CDAD de Saône-et-Loire traite des questions d'accès au droit et la résolution amiable des conflits sur le département.

Groupement d'Intérêt Public, le CDAD est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mâcon et tient en Saône-et-Loire 13 Points d'Accès au Droit financés par l'État, le Département et les communes associées. Animés par deux agents d'accès au droit, ces points offrent des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques, sous forme d'entretien individualisé. L'objectif est d'informer puis de déterminer les personnes ou les organismes propres à répondre aux questions soulevées et les moyens pour les saisir.

Pour faciliter l'accès aux professionnels concernés, une collaboration avec les professions juridiques et judiciaires a été formée et un dispositif de consultations gratuites a pu être mis en œuvre, par la délivrance de bons de consultations gratuites.

---



**Contact :**

Hôtel du Département  
Rue de Lingendes  
71026 Mâcon cedex 9  
Tél. : 03 85 39 66 00

Le Département de Saône-et-Loire agit au quotidien auprès des citoyens.

Ses compétences, renforcées au fil des ans par différentes lois portant sur l'organisation du territoire et de la gouvernance, sont nombreuses : action sociale, éducation, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport et environnement. A ce titre, le logement et l'habitat font partie des préoccupations des élus départementaux.

C'est dans le cadre de ces compétences que le Département a souhaité favoriser le développement d'une porte d'entrée unique sur les thématiques du logement et de l'habitat pour apporter un service identifié à la population et aux collectivités territoriales. Il a donc impulsé la dynamique partenariale autour d'Habitat71.



**Contact :**

Mutualité Française Saône-et-Loire  
29 Avenue Boucicaut  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tel : 03 85 42 42 00

En 1905, la Mutualité Française Saône-et-Loire a été créée avec l'ambition de lutter contre les signaux faibles de la société sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, la Mutualité répond aujourd'hui aux besoins de la société avec cinq secteurs d'activités : les biens médicaux, la santé, l'autonomie à domicile, le handicap et l'insertion professionnelle.

Son objectif est de permettre à tous, quels que soient leurs parcours et leurs revenus, d'avoir accès à des services de qualité en lien avec leurs besoins essentiels : éducation, logement, inclusion sociale, insertion professionnelle, accès aux soins, accompagnement du grand âge...

La Mutualité Française Saône-et-Loire est présente sur tout le département. C'est un acteur de l'entrepreneuriat social.

---

**Contact :**

SYDESL  
200 Boulevard de la Résistance  
71000 Mâcon  
Tel: 03 85 21 91 00

Le SYDESL, pour Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire, assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de Saône et Loire.

Le SYDESL garantit au territoire, l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement par la réalisation de travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension.

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels dont elles ne disposent pas toujours, les communes de Saône-et-Loire ont peu à peu confié d'autres compétences au SYDESL. Au fil du temps, fort de son expertise, le syndicat a pu élargir son champ d'actions et propose désormais aux collectivités des services et dispositifs complémentaires.



### Contact :

Union des maires et des communes  
rurales de Saône-et-Loire  
Mairie de Blanot  
71250 Blanot  
Tel : 03 85 50 04 00

L'U.M.C.R. 71 regroupe 230 Maires ruraux des communes de Saône et Loire dont la population est inférieure à 2 000 habitants. L'association souhaite aider les territoires ruraux à se développer harmonieusement, elle soutient fermement que la ruralité est et reste, une réalité d'avenir. Son action se situe en complémentarité de celle de l'A.M.S.L. 71.

L'U.M.C.R. 71 travaille et agit sur des chantiers majeurs pour les communes :

- La commune et le développement de l'intercommunalité
- L'équilibre des finances locales et le maintien de la capacité des communes rurales à conduire des projets
- L'organisation des écoles rurales qui doit être respectueuse de la diversité de nos territoires
- Les entraides communales et les schémas de mutualisations des services.



## LE PROJET

---

**Habitat 71** a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire en fédérant un collectif d'acteurs **et d'experts** pour répondre aux sollicitations des élus, et porte **un laboratoire** d'idées en matière d'habitat et de logement.

Habitat 71 a pour objectifs de :

- Détecter et valoriser les initiatives locales sources d'innovation,
- Animer le réseau et fédérer les acteurs,
- Simplifier l'accès à l'ingénierie disponible sur le département.

### Structuration de l'association

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale de l'association s'appuie sur un Bureau dont le travail technique est développé au sein d'un Comité opérationnel (COMOP). Le travail de ce dernier permet de :

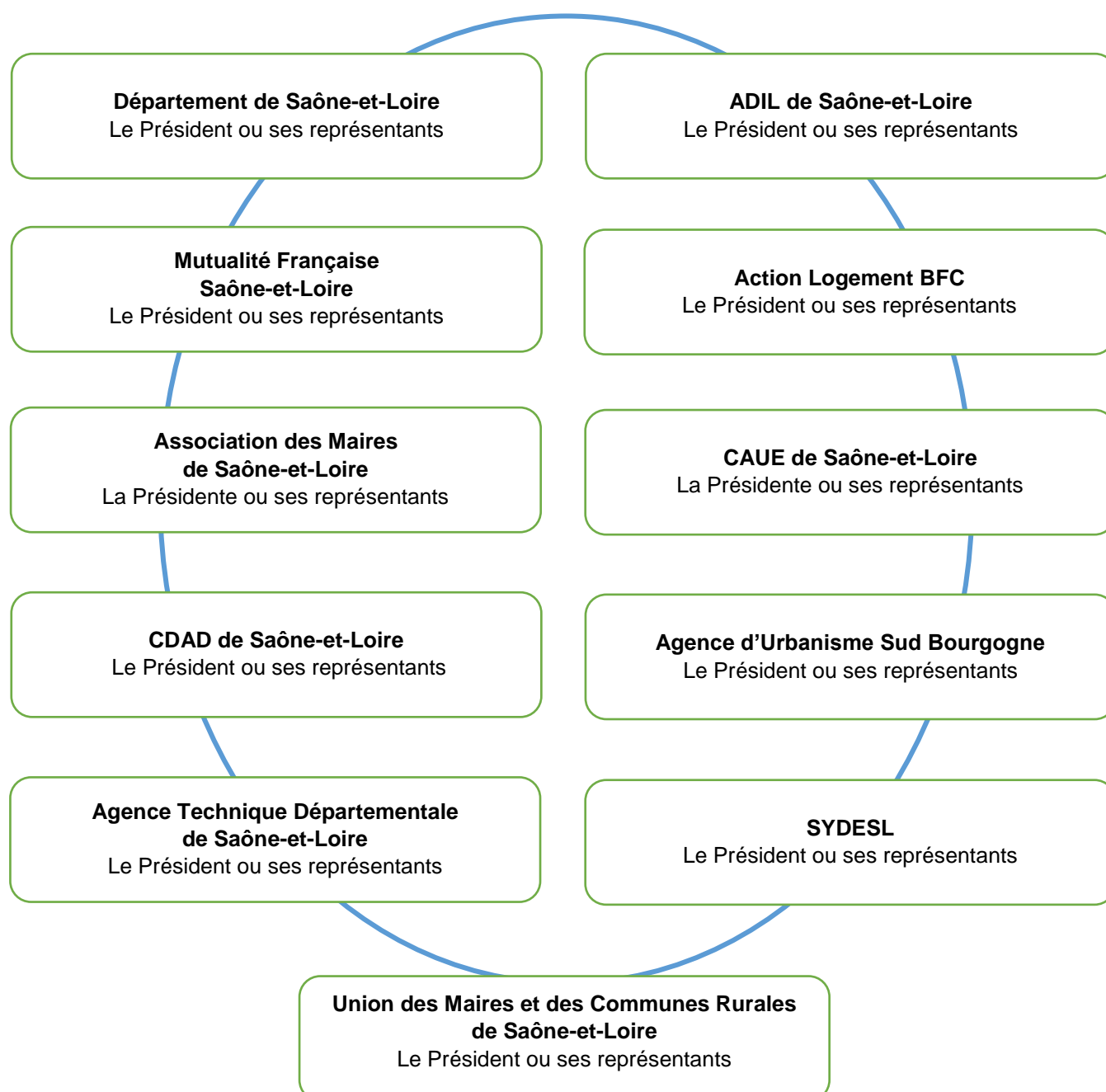
- Déterminer le rôle de chacun dans une cartographie répertoriant les compétences,
- Dégager des pistes de projets à mener entre les membres,
- Définir des outils de communication,
- Créer une dynamique entre l'ensemble des salariés autour de projets répondant à des besoins identifiés par les membres du COMOP.

## L'ORGANISATION D'HABITAT 71

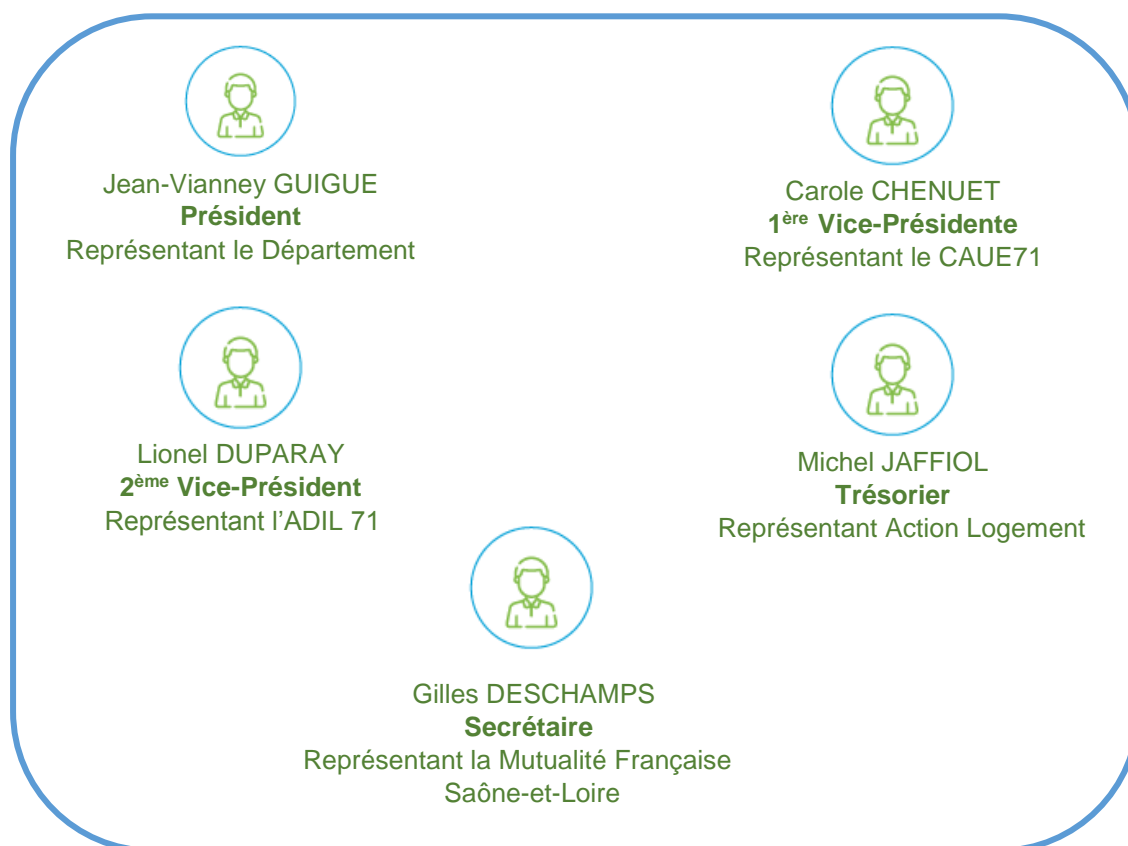
### L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de personnes morales rassemblées au sein d'un même collège.

Elle comprend tous les membres de l'association et se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le président, a minima une fois par an.



## Le Bureau



## Le Comité Opérationnel

Le travail technique de l'association est développé au sein d'un Comité opérationnel (COMOP). Il est composé de l'ensemble des directeurs ou responsables des structures membres et du Bureau. Il se réunit autant que de besoins et a notamment permis de :

- Clarifier le rôle et les compétences de chacun des membres fondateurs pour une meilleure lisibilité des élus et du grand public,
- Dégager des pistes de projets à mener entre les membres d'Habitat71,
- Définir des outils de communication présentant l'action d'Habitat71.



# Partie 2

---

## Simplifier l'accès aux droits pour tous



Alors que l'année 2020 a permis de poser les fondations de la Maison Départementale de l'Habitat « Habitat71 » pour asseoir les axes de développement, l'année 2021 s'est inscrite davantage dans une déclinaison opérationnelle et donc dans la mise en œuvre d'actions.

## **L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

---

La problématique de l'amélioration de l'habitat constitue un enjeu économique, environnemental et social prioritaire pour les politiques publiques.

Cette thématique regroupe des situations et des publics très divers : projets de rénovation énergétique, de réhabilitation globale d'un logement, projets portés par des propriétaires occupants ou des bailleurs, besoins d'aménagement du logement à la perte d'autonomie.

Chacun reconnaît la complexité des dispositifs d'aides aux travaux : cumul de certaines aides entre elles, prise en compte de plafonds de revenus parfois différents, parcours quelquefois longs pour les usagers.

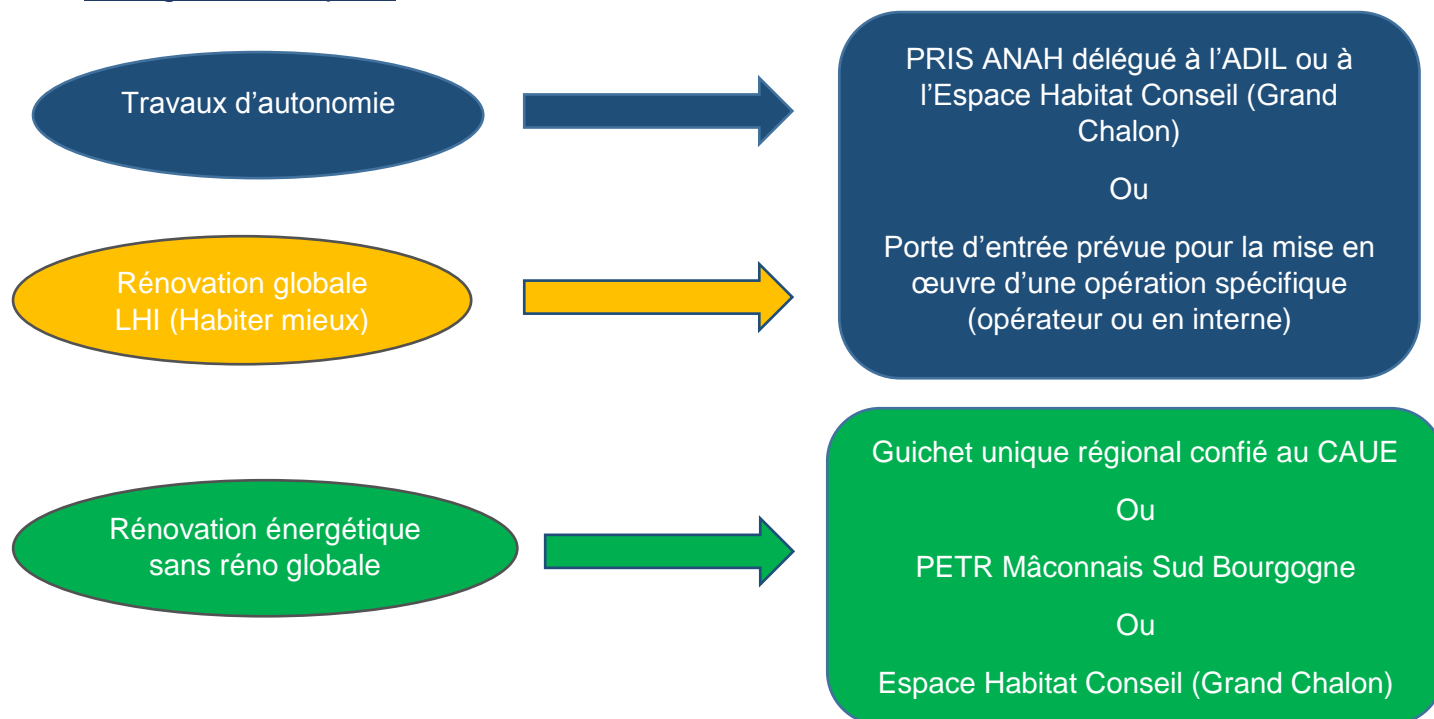
La solution du guichet unique, interlocuteur privilégié pour renseigner, conseiller et accompagner dans les demandes d'aides aux travaux apparaît alors comme la solution. Dans les faits, la lisibilité d'une telle porte d'entrée n'existe pas ; en effet, selon le territoire concerné, selon la thématique, l'interlocuteur change (cf. schéma).

L'enjeu autour de cette thématique est clairement identifié par l'État qui, à la suite du plan de relance, a lancé un vaste programme de clarification et de lisibilité des aides aux travaux à travers une nouvelle marque « France Renov' », regroupant les dispositifs de Ma Prime Renov' et Habiter mieux. L'organisation territoriale des multiples acteurs intervenant en la matière est confiée au représentant local de l'ANAH, avec la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Cette nouvelle configuration va permettre de faire évoluer le paysage départemental, au plus près des territoires et peut permettre de placer Habitat 71 dans une perspective de coordination des différents partenaires.

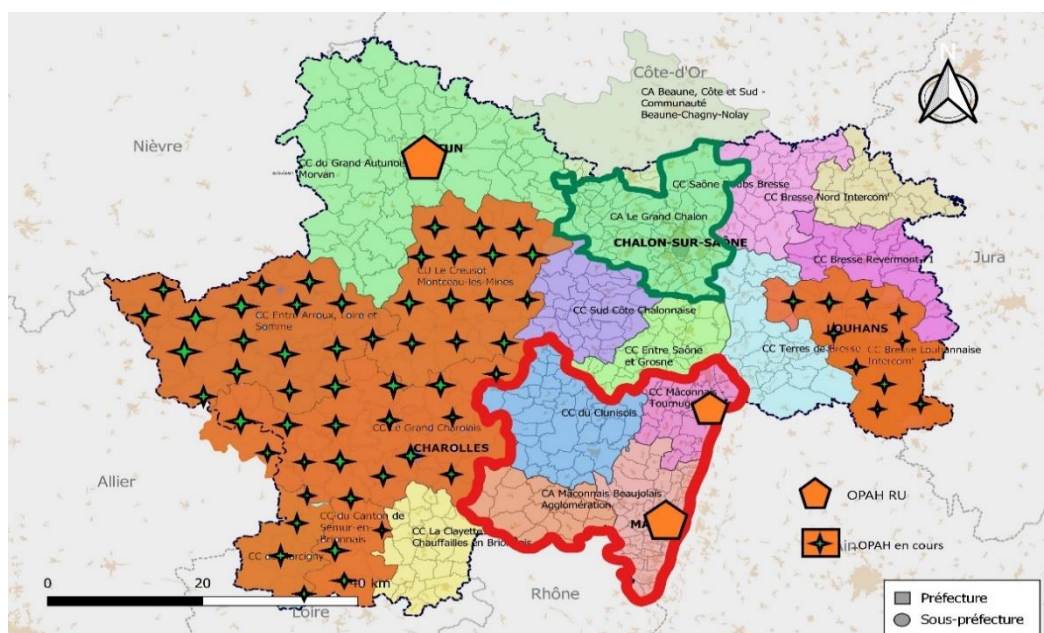
En 2020, des outils spécifiques (guide des aides et passeport Travaux) ont été travaillés mais, au vu du contexte perturbé, n'ont pas fait l'objet d'une diffusion et d'un travail partenarial pour les enrichir et les adapter aux besoins de chacun. Ce travail est donc programmé et pourra être utilisé dans le cadre de la stratégie France Renov' qui vise à renforcer la coordination des acteurs.

### Quel guichet unique ?



Avec la mise en place de 4 OPAH sur le territoire durant l'année 2021, le département connaît une bonne couverture en matière de dispositifs spécifiques. Au 01/12/2021, on compte 10 opérations spécifiques, soit 192 communes couvertes, représentant 216 523 habitants (chiffres INSEE 2018) sans compter les opérations OPAH RU concentrées sur des quartiers et rues (centres villes de Mâcon, Tournus et Autun).

De plus, les plateformes territoriales de rénovation énergétique du Grand Chalon et du Mâconnais Sud Bourgogne déploient sur leurs territoires un niveau d'information et d'accompagnement favorables à la réalisation des travaux.



Le projet de guichet unique porté par Habitat 71 a été fortement bouleversé par la mise en place du Guichet Unique de Rénovation Énergétique, porté par la Région dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), au 01/01/2020. Le manque de lisibilité des dispositifs par les habitants favorise leur dispersion entre les différents acteurs et la coordination entre ceux-ci nécessite d'être améliorée, au bénéfice des usagers.

L'enjeu en 2022 sera de préparer, sous l'égide de l'État, les conditions pour un guichet unique affiché, permettant aux habitants de repérer un interlocuteur, en coordination avec les acteurs existants et de développer des outils adaptés aux besoins de chacun.

## **UNE ACTIVITE SPECIFIQUE DU POLE HABITAT : L'INSTRUCTION DES AIDES HABITAT DURABLE**

---

Habitat 71 porte également un pôle Habitat : les conseillères Habitat ont pour mission d'informer sur le dispositif départemental de subvention et d'instruire les demandes d'aide.

Les Aides Habitat Durable (AHD) sont des subventions départementales ayant pour principal objectif de concourir à la protection de l'environnement par la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

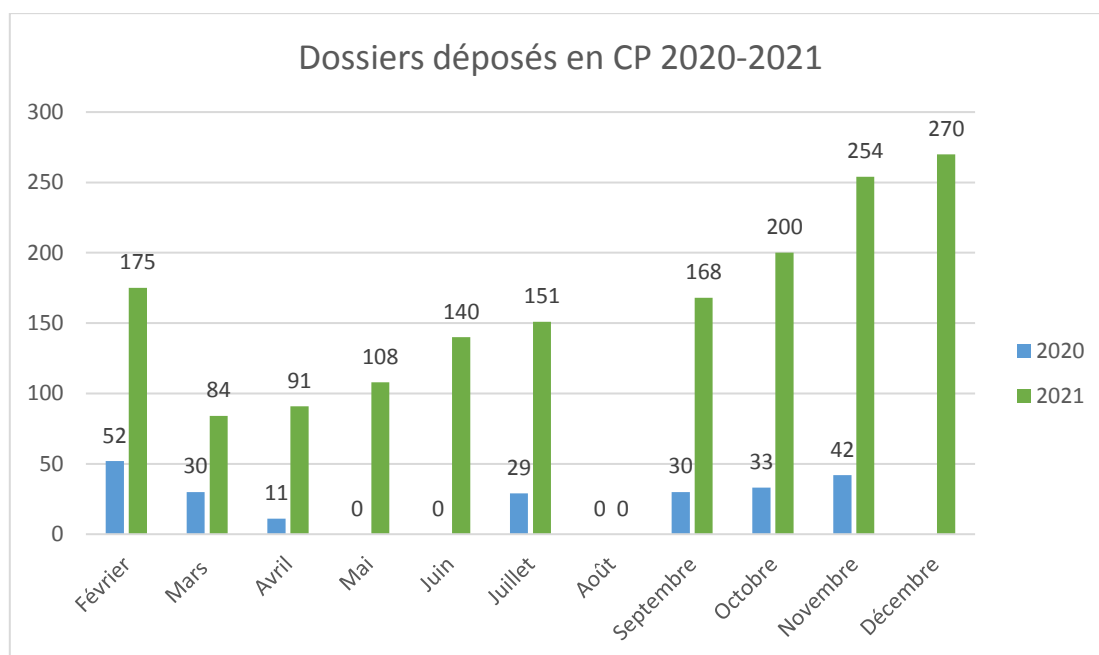
Une convention de fonctionnement prévoit la délégation de l'information faite sur ce dispositif et l'instruction de ces aides depuis le 1er novembre 2017.

En 2020, ce règlement inchangé depuis plusieurs années a connu un profond remaniement : le Département a voté en juillet 2020 le plan Environnement et a revu toutes les aides départementales.

Ainsi, les AHD sont aujourd'hui ouvertes à des tranches de revenus plus importantes (plafonds de ressources de l'Anah et revenus intermédiaires du crédit d'impôt). De plus, la liste des travaux éligibles a été étendue pour se calquer sur ceux de MaPrime Renov'.

**En 2021, 1 641 dossiers ont été adoptés en commission permanente (contre 221 dossiers en 2020).**

L'explosion des demandes de dossiers a désorganisé toute l'activité des conseillères habitat. Des demandes de financements de postes complémentaires pour mener à bien cette mission ont été faites auprès du Département pour tenter d'apporter un niveau de réponse satisfaisant aux usagers.



**13 499 671 € de travaux réalisés**



**1 159 161 € de subventions attribuées par le Département**



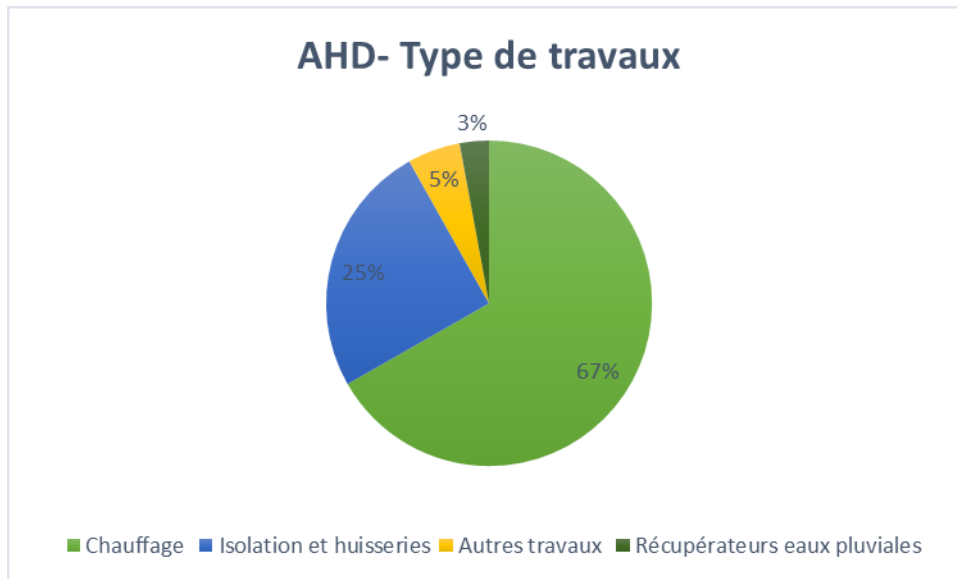
**99,60 % des travaux réalisés entreprises locales**

Les travaux effectués montrent que pour 1 € de subvention, 11,64 € de travaux sont réalisés, presque exclusivement par des entreprises locales puisque 88 % des professionnels sont de Saône-et-Loire.

Les effets du nouveau règlement montrent une vraie rupture par rapport aux analyses précédentes : 69 % des demandes ont concerné le changement d'un mode de chauffage et les travaux d'isolation ne représentent que 26 %. On remarque un vrai engouement pour les appareils de chauffage au bois qui représentent 59 % des projets de travaux.

Le solaire reste peu demandé car, notamment pour les panneaux photovoltaïques, il n'existe pas d'aides complémentaires. La même analyse peut se faire pour les récupérateurs d'eaux de pluie.

La subvention moyenne est de 706 € et le montant moyen des travaux par dossier s'élève à 8 230 €. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2020.

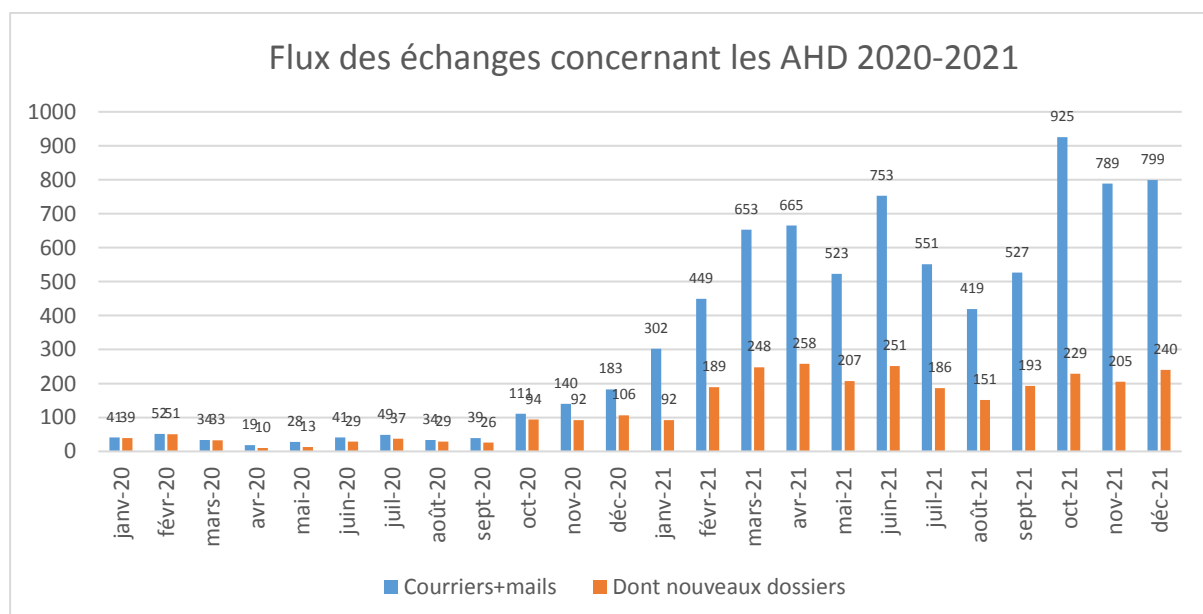


Avec le cumul des aides existantes, on peut prendre l'exemple d'une pompe à chaleur air/eau : pour des coûts de travaux de 15 000 €, un ménage très modeste peut recevoir 4 000 € de Ma Prime Renov', environ 4 000 € de Certificats d'économie d'énergie et 500 € du Département, soit 8 500 € de subventions (ce qui correspond à 56,6% de la dépense).

L'analyse ci-dessus concerne uniquement les dossiers déposés en Commission permanente. Pour autant, le nombre de dossiers présentés en CP étant contingentés (dans la première partie de l'année soit 150 dossiers puis 200 à 250 dossiers), le nombre de dossiers arrivés et instruits est plus important.

Ce décalage avait déjà été constaté l'an dernier avec la mise en place retardée du règlement voté en juillet 2020 et réajusté en novembre 2020.

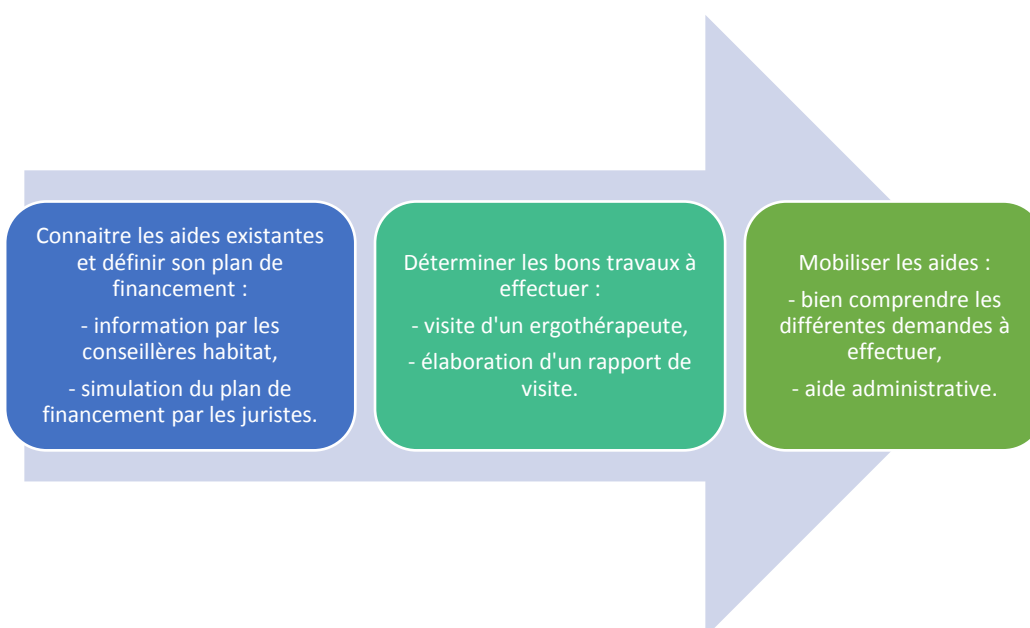
**Le nombre de nouveaux dossiers arrivés en 2021 est de 2 949 demandes (559 en 2020).** Ce qui signifie qu'au 31/12/2021, le pôle Habitat a un « stock » de 1308 demandes (complètes ou en attente de pièces).



## L'accompagnement des séniors dans l'adaptation de leur logement

Les séniors et leur famille sont souvent découragés dans leur projet d'adaptation, en raison de la multiplicité des démarches à effectuer, notamment lorsque ce projet est corrélé avec des problématiques de santé. Par ailleurs, des élus du territoire nous ont fait part d'un besoin de clarification et de lisibilité sur les dispositifs existants pour mieux analyser les besoins des seniors en termes d'aménagement et de sécurisation pour bien vieillir chez soi.

Fort de ces constats, un projet a été déposé en janvier 2021 auprès de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire. Le projet souligne la nécessité d'aller au plus près des seniors, par le biais de permanences sur le territoire départemental pour les accompagner en fonction de leurs besoins.



Ce projet a reçu un accueil favorable de la part du Département qui souhaite l'intégrer dans une démarche d'harmonisation de l'offre territoriale pour assurer la lisibilité de toutes les actions sur le territoire.

Un groupe de travail a été proposé à l'ensemble des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie : caisses de retraite, opérateurs de prestations d'ergothérapie, associations, porteurs de projets... afin de coordonner l'offre existante et les projets pour une approche concertée entre prévention, équipements existants, aides techniques et adaptation du logement.

Le groupe de travail s'est réuni fin 2021 et continue ces travaux sur 2022. Il permettra à chaque acteur de travailler de concert. Par exemple, animation d'une réunion collective sur l'adaptation (quels travaux, quels financements ?), en lien avec le camion itinérant financé par la CFPPA, puis rencontres individuelles pour aider les personnes intéressées à réaliser les travaux (dossiers administratifs, aides mobilisables...). Les premières actions concerneront des informations collectives pour capter le plus grand nombre de personnes. La question de l'accompagnement individuel sera envisagée dans un second temps.

Dans ce cadre, le projet proposé en 2021 pourra être financé pour apporter en proximité le conseil, l'aide et l'accompagnement nécessaire à la réalisation des travaux de maintien à domicile. La mise en œuvre des actions est prévue pour septembre 2022.

Le guide des travaux d'adaptation, conçu avec le réseau partenarial en 2020, sera également un outil à mettre à disposition des acteurs autour de ce projet départemental.

### La mise en place d'une plateforme dématérialisée de demande de subvention

Devant les difficultés de traitement, dans des délais raisonnables, des demandes de subventions, le Département de Saône-et-Loire a décidé de mettre en place la dématérialisation des demandes.

En effet, en 2021, un dossier arrivé le 01/09/2021 était instruit dans le courant du mois d'octobre, l'autorisation de commencer les travaux était formulée au moins 2 mois après la réception de la demande (01/11/2021), l'inscription au vote du Département était programmée au mois de février. Le paiement de la subvention intervient donc 7 mois après dépôt de la demande.

L'objectif de la plateforme est double :

- Pour les usagers, il s'agit de pouvoir déposer à tout moment sa demande de subvention et de la voir traiter dans des délais plus raisonnables
- Pour les instructeurs, il s'agit de sécuriser l'instruction des dossiers et leur suivi, tout en automatisant certaines tâches administratives.

La conception de la plateforme a demandé un lourd travail au cours du dernier trimestre 2021, en lien avec le prestataire informatique choisi par le Département, les services informatiques, financiers et logement de la collectivité.

Ce travail de conception des 3 modules des AHD a été entamé en octobre : 6 journées ont été consacrées à la préparation de cette plateforme, à travers des réunions de travail autour de son environnement et des différentes étapes de la création d'un dossier, selon l'aide demandée. Une formation d'une journée pour les gestionnaires a également été organisée. D'autres temps ont été consacrés à la phase test des différentes applications. Cet investissement dans la conception des outils a été principalement porté par la directrice adjointe ; des temps de conseillères Habitat ont également été mobilisés (tests, formations).

Le principe de demande de subvention dématérialisée a été adopté lors de l'Assemblée départementale de décembre 2021, avec deux points permettant un circuit plus rapide d'instruction :

- L'avis de l'Espace Info Energie n'est plus obligatoire
- Les subventions relèvent de l'aide sociale du Département et ne sont donc plus votées en Commission permanente (ce qui permet de « gagner » 2 ou 3 mois)

La plateforme est accessible aux usagers depuis le 11 janvier 2022.



A terme, après résorption des demandes « papier » en cours, la plateforme va permettre un gain de travail administratif. Elle nécessitera néanmoins une information en amont accrue pour permettre aux usagers de s'en emparer. La période intermédiaire (traitement de dossiers papier 2021 et traitement plateforme 2022) devrait s'étaler jusqu'à l'été.

Pour rendre plus lisible les missions d'Habitat71 et des services du Département, l'organisation des tâches a également été revue :

- Le pôle Habitat instruction les dossiers : de l'accompagnement au dépôt de la demande à la déclaration de dossier complet, en passant par l'appel de pièces complémentaires, ou le refus.
- Le service du Département assure la validité de la facturation et le mandatement de la subvention.

Ainsi, selon les étapes du dossier, l'utilisateur sait à qui il doit s'adresser pour le suivi.

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le support papier sera maintenu, les conseillères Habitat saisiront le dossier dans la plateforme. Le maintien de cette possibilité de déposer un dossier papier est important, car de nombreux bénéficiaires sont des personnes âgées isolées, peu familières des démarches dématérialisées.

The screenshot shows the website header with the logo 'saône-et-loire.fr' and a green bar containing 'CONNEXION / INSCRIPTION'. On the left, there is a navigation menu with links: '> Accueil', '> Mon compte', and '> Mes demandes'. Below the menu is a search bar with a 'RECHERCHE' button. The main content area is a login form with the following elements:

- A 'Courriel :' label followed by a text input field.
- An 'OU' separator.
- A 'Mot de passe :' label followed by a text input field.
- A 'CONNEXION' button.
- A link: '→ Mot de passe perdu ? Récupérez votre accès !'
- A link: '→ Pas de compte ? Enregistrez-vous !'

### La création du portail de l'habitat

En 2021, la première étape pour l'agence de communication Pop and Sly qui a été retenue pour travailler à nos côtés, a été d'attribuer une identité visuelle à Habitat 71. Pour cela, un travail de synthèse de tous les documents et projets existants a été réalisé ainsi que la vulgarisation des informations pour pouvoir les intégrer sur le site. L'objectif étant d'obtenir des visuels attractifs et une ergonomie accessible à tous.

La création du site a été enrichie par une vidéo sur le contenu du programme de formation, des précisions sur le fonctionnement de chaque structure membre et un item « Actualités » nous permet de mettre à jour notre activité et d'informer en temps réel.

La seconde étape prévue en 2022 sera de permettre à chaque membre fondateur de partager et de diffuser de l'information ainsi que des documents et des liens utiles à télécharger.

A moyen terme, il est envisagé de créer un véritable portail de l'habitat intégrant une cartographie qui recense tous les acteurs œuvrant dans ce domaine, les aides existantes par territoire et pourquoi pas un « simulateur » d'aides locales en complémentarité de ce qui existe.

Un système de filtre permettra à l'utilisateur d'obtenir la liste des structures compétentes, les aides existantes et l'ensemble des données pour répondre à son projet de travaux.

### **La mise en place d'une plateforme téléphonique**

En août 2021, Habitat 71 a préparé la configuration nécessaire à la mise en place d'une plateforme d'appels, opérationnelle depuis janvier 2022.

Le numéro unique d'Habitat 71 (03 85 39 30 70) permet à l'utilisateur de s'orienter entre l'ADIL et Habitat 71 à travers le Pôle Habitat.

La plateforme est bien sûr configurée pour évoluer dans l'année 2022 au service de ses membres, afin de proposer des choix complémentaires aux habitants.

# Partie 3

---

**Apporter une expertise  
Pluridisciplinaire à tous**



## La formation des élus

Le recensement des besoins en formation des élus réalisé par l'Association des Maires de Saône-et-Loire a permis de proposer un parcours autour des thématiques du logement et de l'habitat, tant d'un point de vue stratégique (planification, urbanisme...) que d'une approche plus « quotidienne » (lutte contre l'habitat indigne, rôle de bailleurs des collectivités...).

Les différents membres d'Habitat71 ou nos partenaires, en fonction de leurs compétences, animeront ces sessions de formation.

Il faut rappeler ici que la formation des élus est réglementée et doit :

- Etre délivrée par un organisme agréé et en lien avec l'exercice du mandat
- Etre payante
- Avoir un nombre limité de stagiaires
- Comprendre une évaluation obligatoire.

Ainsi, nous avons fait le choix de faire piloter cette action par l'Association des Maires agréée organisme de formation depuis 2017.

Le premier programme intitulé « **Prépa Habitat71** » est composé de quatre modules et s'adresse à tous les élus de Saône et Loire :

- Les fondamentaux de l'urbanisme
- Le péril
- L'adaptation et la domotique
- La rénovation énergétique.

Réussir cette action a nécessité un important travail de préparation et de communication pour informer les élus, pour diffuser à chaque maire du département des détails sur le contenu, les inscriptions et l'organisation de la journée. Pour la rendre encore plus visible, nous avons créé une vidéo présentant les modules de formation que nous avons déposée sur le site internet Habitat71 et envoyée à toutes les collectivités.

La crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre la totalité des formations prévues ; trois d'entre elles ont été organisées : les fondamentaux de l'urbanisme, la procédure de péril et la prévention des expulsions.

Les retours des élus sur le contenu et le déroulement ont été positifs. Les évaluations démontrent un taux de satisfaction élevé et nous confortent dans la poursuite de cette action mais plutôt en présentiel.

- **Les fondamentaux de l'urbanisme**

Une première formation a eu lieu le 24 mars 2021 sur la journée et a rassemblé 19 participants (maires et adjoints). La méthode retenue a été celle d'apports théoriques et de participations actives basées sur des études de cas.

L'objectif était de faire découvrir aux élus les fondamentaux du droit de l'urbanisme, d'identifier les différentes procédures et les documents de planification urbaine, de comprendre le régime des autorisations et les spécificités contentieuses.

Le programme proposé a été le suivant :

- Le droit de l'urbanisme
- Le décryptage des règles d'urbanisme et leurs rapports entre elles
- L'identification des informations utiles dans les documents de planification urbaine
- La fiscalité de l'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme
- Les différents contentieux de l'urbanisme.



Formation du 24 mars 2021 sur les fondamentaux de l'urbanisme



- **Le Péril**

Le 20 juillet 2021, dans les locaux d'Habitat71, s'est déroulé le deuxième module de formation qui portait sur les pouvoirs du maire en matière d'édifice menaçant de ruine.

Toujours dans la même logique d'approche pédagogique s'articulant entre apports théoriques et participations basées sur des études de cas, les thèmes abordés ont été les suivants :

- Rappel des notions de Lutte contre l'Habitat Indigne
- L'arrêté de mise en sécurité
- La protection des occupants
- Les incitations aux propriétaires pour la réalisation des travaux
- Les aides à la commune pour la réalisation des travaux
- La question du transfert des pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI.

Cette session de formation a réuni 13 élus qui ont manifesté le souhait de bénéficier d'autres journées recouvrant ce champ de compétences. Elle a été animée par une juriste de l'ADIL experte dans ce domaine.



Formation du 20 juillet 2021 sur les périls

- **La prévention des expulsions des logements communaux du domaine privé**

Cette session de formation a eu lieu le 24 novembre 2021 en webinaire du fait du contexte sanitaire. Elle s'inscrit dans la continuité de la formation sur le Péril durant laquelle des élus ont exprimé le besoin d'éléments précis sur la prévention des expulsions.

Ce module a été co animée par une juriste de l'ADIL experte dans ce domaine et une juriste de l'Association des Maires de Saône-et-Loire.

L'objectif était de permettre aux élus de mieux appréhender les dispositifs et les définitions concernant cette problématique à laquelle ils sont confrontés assez régulièrement.

Le programme proposé a été le suivant :

- Les deux principaux modes de gestion des logements communaux du domaine privé
- Les logements communaux et la prévention des expulsions
- Les principales étapes de la procédure d'expulsion
- Les partenaires pour prévenir l'expulsion.

Si ces premières formations rencontrent un véritable succès, c'est qu'elles répondent d'une part à un besoin, celui de faire connaître aux élus les dispositifs, les outils, les procédures à leur disposition pour gérer leurs problématiques habitat et les aider dans leur quotidien, et d'autre part, ce sont des formations adaptées aux élus qui ne sont pas des professionnels, viennent d'horizons différents, ont des niveaux de connaissances et des moyens de mises en œuvre inégaux.

La prochaine formation se déroulera en 2022 et sera consacrée au thème de l'adaptation et du maintien à domicile. Elle sera animée par la directrice adjointe d'Habitat71 et la responsable des ergothérapeutes de la Mutualité Française de Saône-et-Loire avec en clôture de session la visite de l'appartement témoin installé dans les locaux de la Mutualité à Chalon-sur-Saône. Une présentation du projet Habitat71 est par ailleurs prévue.

Enfin, nous terminerons ce programme par une manifestation d'envergure autour de la rénovation énergétique intégrant une formation spécifique.

Les dates de ces formations sur l'adaptation puis celle de la rénovation énergétique ne sont pas encore définies.

### L'ingénierie aux collectivités

Les échanges avec différents EPCI et communes rurales nous ont permis de faire connaître l'association Habitat71 et de mieux comprendre leurs besoins pour leur apporter une offre de services dans la mise en pratique de leur politique logement/habitat.

Certains EPCI souhaitent aller plus loin et envisagent une déclinaison territoriale d'Habitat71 réunissant ainsi des professionnels autour des problématiques des habitants.

Les contextes sanitaires et les élections départementales ont induit des délais supplémentaires dans cette mise en place. Cette action sera en partie développée en 2022.

Habitat 71 a également travaillé avec les services de l'Etat et les Maisons France Services pour apporter en proximité les compétences des membres aux usagers, des outils et de la formation aux agents d'accueil de ces structures. Des conventions de partenariat sont en cours de réflexion.

Cette action devra s'intensifier en 2022.

### L'atlas stratégique de l'habitat

Lors du séminaire des salariés d'octobre 2020, il est apparu au cours des échanges qu'il était utile de disposer de deux documents :

- **Un observatoire à destination des élus et décideurs :**

L'observatoire devra comporter des données par territoire concernant aussi bien une photographie à un instant précis de l'offre et la demande existantes. Cet outil devra permettre aux élus, sur la base d'un état des lieux et des perspectives de développement de son territoire, d'orienter ses choix politiques.

Comme les services de la DDT et de la DREAL ont réalisé un atlas départemental courant 2021, nous les avons rencontrés pour envisager un partenariat et éviter toute redondance dans nos projets. Il a été convenu que nous devions davantage nous positionner sur des populations cibles ou des thématiques spécifiques pour une vision micro, alors que l'observatoire porté par les services de l'Etat apporte une vision plus macro.

L'observatoire des loyers du parc privé et les statistiques sur la typologie et les besoins des publics, porté par l'ADIL pourraient y être valorisés. Celui-ci concerne les territoires du Grand Chalon et de Mâcon Beaujolais Agglomération.

- **Un guide de l'habitat destiné aux élus et à la population :**

Ce guide devra répondre aux principales questions autour de l'habitat (Questions juridiques, administratives, financières, etc.). Il devra également lister les principaux interlocuteurs et leurs missions.

En conclusion, nous pouvons dire que l'atlas stratégique de l'habitat se déclinera sur les territoires porteurs des politiques publiques (intercommunalités) alors que le guide est un outil plus pratique qui s'adresse à deux publics : la population et les élus.

Ces deux documents stratégiques devaient être pilotés par l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et effectifs en 2021. Or celle-ci a vu ses financements et son activité fortement diminués et nous a annoncé sa cessation d'activité fin 2021/début 2022. Il faudra que le Bureau d'Habitat71 se saisisse de ce projet en désignant un autre pilote parmi les membres fondateurs.



## Collège européen de Cluny : table ronde du colloque « Rénover l'habitat »

Habitat71 a été sollicité pour participer à une formation proposée par le Collège européen de Cluny « Rénover l'habitat dans les territoires ».

Le Collège Européen de Cluny est un lieu de formation, de recherche et de réflexion sur l'action publique locale et ses innovations.

Porté par le Centre de Conférences Internationales de Cluny (CCIC), le Collège Européen de Cluny forme des futurs décideurs travaillant pour le développement local durable. Il est fondé sur les principes de l'ouverture européenne, d'approches pluridisciplinaires et comparatives et propose des formations offrant aux participants des témoignages de cette innovation.

La formation « Rénover l'habitat dans les territoires » des 15 et 16 décembre 2021 s'est achevée par une table ronde à laquelle plusieurs acteurs locaux (ANAH, Association des maires ruraux, CAUE, Habitat71, Atelier de la revitalisation de Tournus) ont participé.

La démarche de coordination d'Habitat71, ses objectifs et ses projets ont été présentés aux participants, venus de l'ensemble du territoire national.



**Collège Européen de Cluny**  
économies locales & innovation

EN PARTENARIAT AVEC



**le logement  
demain**

### Rénover l'habitat dans les territoires

La rénovation s'impose comme une pratique frugale des politiques du logement. Dans les territoires peu denses, la conciliation des besoins socio-économiques et intimes des ménages et les dispositions du cadre bâti existant semble le gage d'un développement territoriale durable. Cette formation abordera cette question sous différents aspects : de l'analyse théorique des dispositifs publics à celle plus empirique d'un cas pratique, des besoins de la population et du « stock » de logements existants.

**SAVE THE DATE ■ 15 - 16 DECEMBRE 2021**



**SÉMINAIRE DE FORMATION**

**COÛT FORMATION**

**850 €**

\* dépenses locales

Modalités de prise en charge : cette formation est financée par le conseil de la Région Bourgogne, le département de la Côte-d'Or, le CCIC Cluny, le Centre de Conférences Internationales de Cluny et un appel à projets de l'ANAH. Le coût de la formation est réparti équitablement sur les deux jours.

CONTACT :  
contact@collegecluny.eu

**CONTENU :**

- Présentation des politiques de l'habitat et de la rénovation
- Visite de terrain et retours d'expériences
- Approfondissements thématiques avec des chercheurs et des acteurs de terrain

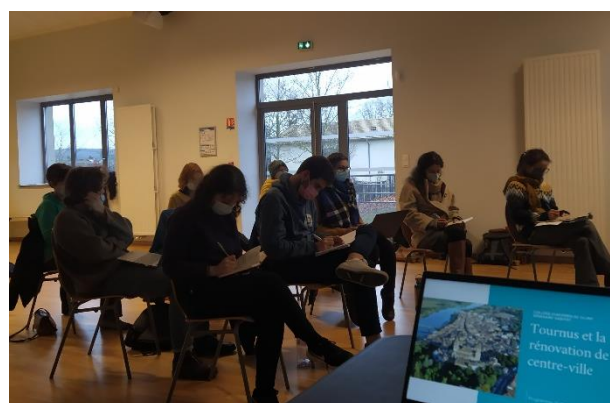
**OBJECTIFS :**

- Identifier les besoins et les ressources existantes en termes de logement sur un territoire
- Analyser les « points-morts » entre ces besoins et ressources
- Favoriser l'approche transversale de la rénovation de l'habitat

**AU SUJET DE LA CHAIRE « LE LOGEMENT DE DEMAIN » :**

La chaire « Le logement demain » mène une réflexion partagée entre le ministère de la Culture, les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture de Paris-Val de Seine et Paris-La Villette sur les transformations de la production, de la gestion et des pratiques de l'habitat. Elle articule les préoccupations du monde professionnel, de l'enseignement et de la recherche autour de la question du logement approchée sous trois angles thématiques : Défis de l'espace habité et enjeux programmatiques ; Modes de production et de transformation du logement ; Acteurs de l'habitat et mémoires.

Le Collège Européen de Cluny est un lieu de formation, de recherche et de réflexion sur l'action publique locale, enrichi dans une perspective européenne et animé par l'esprit d'innovation. Il repose sur les principes d'excellence académique, d'ouverture européenne, d'approches multidisciplinaires et comparatives des questions d'action locale à travers l'Europe.



## L'étude sur les besoins des seniors et le CRHH

Une étude régionale a été commandée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en janvier 2021. Cette étude, confiée au cabinet CMI, s'adresse en particulier aux collectivités souhaitant mieux comprendre, analyser et intégrer les sujets liés au vieillissement dans leurs politiques et leurs actions. Elle s'inscrit dans les préconisations du rapport BROUSSY, publié en mai 2021, concernant le maintien dans le logement des personnes âgées.

Partant d'un état des lieux des actions et organismes existants en Bourgogne-Franche-Comté, l'étude analyse les grandes tendances territoriales ainsi que les spécificités locales et identifie les outils, actions innovants déjà mis en place.

C'est en construisant cet état des lieux que le cabinet CMI s'est rapproché d'Habitat 71 pour mieux appréhender cette organisation spécifique en Saône-et-Loire.

Ainsi, Habitat71 a été interviewé sur son action et ses projets autour des seniors, d'une part : guide de l'adaptation de logement, diffusé en 2021 auprès de l'ensemble des partenaires associés dans son élaboration (caisses de retraites, ANAH, Département, opérateurs, collectivités impliquées dans des opérations spécifiques...) et d'autre part, pour sa capacité à aider des collectivités à porter un projet spécifique et à fédérer les acteurs locaux autour de cette thématique.

Lors de la restitution de l'étude en décembre 2021 auprès du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), la DREAL a invité certains acteurs à présenter leurs actions sur le territoire : Habitat 71 a ainsi pu évoquer le guide de l'adaptation et son projet d'accompagnement des seniors dans la réalisation des travaux adaptés à leur situation.

**Habitat71 apparait comme une initiative locale innovante pour fédérer et mobiliser les acteurs autour d'un projet, dans une logique de guichet unique.**


**Fiche n°4**  
Mobiliser les acteurs pour la construction de services


**I. Recenser les acteurs en place, les besoins rencontrés, et proposer une logique de guichet unique** Exemples recensés sur le territoire

**La Maison départementale de l'habitat et du logement (MDHL) de Saône-et-Loire**

- La MDHL compte une dizaine de membres fondateurs :
  - Action Logement
  - ADIL 71
  - CD 71, Agence technique départementale, Conseil départemental d'accès aux droits
  - Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, CAUE 71
  - Association des Maires de Saône-et-Loire, Union des maires des communes rurales
  - Mutualité Française de Saône-et-Loire
- La MDHL est représentée sur le territoire à travers **8 antennes**.
- 10 corps de métier sont représentés, avec des actions vers les particuliers :
  - Les aides d'Action Logement
  - Les aides aux travaux de rénovation énergétique (avec la réalisation d'un guide exhaustif des subventions et de leur obtention)
  - Le parcours locatif des jeunes
- Mais aussi vers les **élus et des professionnels** (conseils, études, formations)

- Son **travail de sensibilisation et de guichet unique** porte sur :
  - Des échanges avec les différents EPCI et leur accompagnement pour la mise en place d'un guichet unique sur leur territoire
  - Des échanges avec les Maisons France Services (Maisons de services au public), afin d'étudier les possibilités de complémentarité des compétences
  - La formation des élus via l'association des Maires, animée par des professionnels
  - Un observatoire porté par l'ADIL, en vue de créer un Atlas stratégique portant sur tout le territoire.
- Les **thèmes couverts sont nombreux** et permettent de traiter des sujets globaux et liés entre eux :
  - Juridique et fiscal
  - Finance
  - Conseil locatif et social
  - Mutations architecturales et des baux d'habitation
  - Urbanisme
  - Ergothérapie
  - Energie
  - Technique et ingénierie...





## Accompagnement des jeunes dans le parcours logement

Ce projet entamé en 2019 (publication d'un guide à destination des jeunes en février 2020, animation autour de ce guide lors de journées portes ouvertes en 2020, outils spécifiques créés autour de cette problématique) a connu des obstacles avec la crise sanitaire qui n'a pas permis de déployer 2 actions complémentaires :

- Une information au sein des lycées, auprès de Terminales (2 sessions d'information prévues en mai au lycée Léon Blum qui ont dû être annulées),
- Une information spécifique auprès des jeunes des quartiers prioritaires politique de la ville.

En 2021, devant la difficulté de prévoir des temps d'animation en présence du public jeune, il a été décidé, avec Action Logement de proposer une session de webinaire auprès des jeunes salariés.

Ces webinaires ont été organisés le 22 septembre, l'un de 12h30 à 13h30, et l'autre de 16h30 à 17h30.

Animés conjointement par Action Logement et la conseillère en économie sociale et familiale de l'ADIL, ils ont permis à une vingtaine de jeunes salariés (ou de salariés se renseignant pour leurs enfants) de bien comprendre les droits et obligations relevant du logement autonome et d'être informés des pièges à éviter.

L'objectif en 2022 est de capitaliser cette première expérience de webinaire pour toucher les élèves de Terminale, susceptibles d'avoir une première expérience de logement autonome.

D'autre part, les Missions locales se montrent très intéressées par l'intervention d'une juriste ou de la conseillère en économie sociale et familiale, dans le cadre de la garantie jeunes. Ce type d'approche en place depuis 2019 sur le territoire de Chalon est intéressante mais demeure chronophage et ne peut se multiplier auprès des différentes Missions locales.

En 2022, une réflexion sera menée avec les Missions Locales pour leur donner les informations nécessaires, ainsi que les outils (guide des jeunes, quizz, jeu) leur permettant de développer en interne cette compétence. Le guide des jeunes actualisé chaque année et construit avec des acteurs de la jeunesse (accessible sur le site d'Habitat71) constitue pour les professionnels et les jeunes un socle d'informations essentielles pour bien débuter dans un logement autonome.





**habitat**  
Maison départementale  
de l'habitat et du logement **71**

94 Rue de Lyon  
71010 Mâcon Cedex

[www.habitat71.fr](http://www.habitat71.fr)

03 85 39 30 70